

Tarifs et modalités de paiement

Loi sur la publicité légale des entreprises

Ces tarifs ne sont pas taxables.

1 Déclaration d'immatriculation

Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
41,00	61,50	41,00	61,50	63,00	94,50	397,00	595,50	41,00 ³	61,50	41,00	61,50

2 Déclaration initiale

2.1 Production dans le délai prévu (60 jours suivant la date de l'immatriculation)⁴

Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
						Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00

2.2 Production tardive (après l'expiration du délai de 60 jours)

Date de production	Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
La date limite de production se situe après le 30 décembre 2025							106,00	159,00	41,00	61,50	48,00	72,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2024 et le 30 décembre 2025							104,00	157,00	40,00	60,50	47,00	71,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2023 et le 30 décembre 2024							101,00	154,00	39,00	59,50	46,00	70,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2022 et le 30 décembre 2023							98,00	151,00	38,00	58,50	45,00	69,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2021 et le 30 décembre 2022							95,00	148,00	37,00	57,50	44,00	68,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2020 et le 30 décembre 2021							93,00	146,00	36,00	56,50	43,00	67,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2019 et le 30 décembre 2020							92,00	145,00	36,00	56,50	42,00	66,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2018 et le 30 décembre 2019							90,00	143,00	35,00	55,50	41,00	65,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2017 et le 30 décembre 2018							88,00	141,00	34,00	54,50	40,00	64,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2016 et le 30 décembre 2017							87,00	140,00	34,00	54,50	40,00	64,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2015 et le 30 décembre 2016							86,00	139,00	34,00	54,50	40,00	64,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2014 et le 30 décembre 2015							85,00	138,00	34,00	54,50	40,00	64,00

2.2 Production tardive (après l'expiration du délai de 60 jours) [suite]

Date de production	Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2013 et le 30 décembre 2014							84,00	137,00	34,00	54,50	40,00	64,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2012 et le 30 décembre 2013							83,00	136,00	34,00	54,50	40,00	64,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2012							81,00	134,00	33,00	53,50	39,00	63,00
La date limite de production se situe entre le 13 février 2011 et le 30 décembre 2011							79,00	132,00	32,00	52,50	38,00	62,00
La date limite de production se situe avant le 13 février 2011							73,00	126,00	32,00	52,50	38,00	62,00

2.3 Droits annuels d'immatriculation⁵

Date	Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
À compter de 2026	41,00		41,00		63,00		106,00		41,00		48,00	
Pour 2025	40,00		40,00		62,00		104,00		40,00		47,00	
Pour 2024	39,00		39,00		60,00		101,00		39,00		46,00	
Pour 2023	38,00		38,00		58,00		98,00		38,00		45,00	
Pour 2022	37,00		37,00		56,00		95,00		37,00		44,00	
Pour 2021	36,00		36,00		55,00		93,00		36,00		43,00	
Pour 2020	36,00		36,00		54,00		92,00		36,00		42,00	
Pour 2019	35,00		35,00		53,00		90,00		35,00		41,00	
Pour 2018	34,00		34,00		52,00		88,00		34,00		40,00	
Pour 2017	34,00		34,00		52,00		87,00		34,00		40,00	
Pour 2016	34,00		34,00		52,00		86,00		34,00		40,00	
Pour 2015	34,00		34,00		51,00		85,00		34,00		40,00	
Pour 2014	34,00		34,00		50,00		84,00		34,00		40,00	
Pour 2013	34,00		34,00		50,00		83,00		34,00		40,00	
Pour 2012	33,00		33,00		49,00		81,00		33,00		39,00	
De 2006 à 2011	32,00		32,00		48,00		79,00		32,00		38,00	
Après la date limite de paiement	Pénalité de 5 % sur le solde impayé + pénalité additionnelle de 1 % par mois entier de retard, jusqu'à concurrence de 12 mois. Cette pénalité s'ajoute au solde impayé ⁶ .											

3 Déclaration de mise à jour annuelle

3.1 Production dans le délai prévu⁷

Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Gratuit	20,50	Gratuit	20,50	Gratuit	31,50	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00

3.2 Production tardive (après le délai prévu)

Date de production	Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiducie ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
La date limite de production se situe après le 30 décembre 2025	20,50	41,00	20,50	41,00	31,50	63,00	53,00	106,00	20,50	41,00	24,00	48,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2024 et le 30 décembre 2025	20,00	40,50	20,00	40,50	31,00	62,50	52,00	105,00	20,00	40,50	23,50	47,50
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2023 et le 30 décembre 2024	19,50	40,00	19,50	40,00	30,00	61,50	50,50	103,50	19,50	40,00	23,00	47,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2022 et le 30 décembre 2023	19,00	39,50	19,00	39,50	29,00	60,50	49,00	102,00	19,00	39,50	22,50	46,50
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2021 et le 30 décembre 2022	18,50	39,00	18,50	39,00	28,00	59,50	47,50	100,50	18,50	39,00	22,00	46,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2020 et le 30 décembre 2021	18,00	38,50	18,00	38,50	27,50	59,00	46,50	99,50	18,00	38,50	21,50	45,50
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2019 et le 30 décembre 2020	18,00	38,50	18,00	38,50	27,00	58,50	46,00	99,00	18,00	38,50	21,00	45,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2018 et le 30 décembre 2019	17,50	38,00	17,50	38,00	26,50	58,00	45,00	98,00	17,50	38,00	20,50	44,50
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2017 et le 30 décembre 2018	17,00	37,50	17,00	37,50	26,00	57,50	44,00	97,00	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2016 et le 30 décembre 2017	17,00	37,50	17,00	37,50	26,00	57,50	43,50	96,50	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2015 et le 30 décembre 2016	17,00	37,50	17,00	37,50	26,00	57,50	43,00	96,00	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2014 et le 30 décembre 2015	17,00	37,50	17,00	37,50	25,50	57,00	42,50	95,50	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2013 et le 30 décembre 2014	17,00	37,50	17,00	37,50	25,00	56,50	42,00	95,00	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2012 et le 30 décembre 2013	17,00	37,50	17,00	37,50	25,00	56,50	41,50	94,50	17,00	37,50	20,00	44,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2011 et le 30 décembre 2012	16,50	37,00	16,50	37,00	24,50	56,00	40,50	93,50	16,50	37,00	19,50	43,50
La date limite de production se situe entre le 13 février 2011 et le 30 décembre 2011	16,00	36,50	16,00	36,50	24,00	55,50	39,50	92,50	16,00	36,50	19,00	43,00
La date limite de production se situe entre le 31 décembre 2005 et le 12 février 2011	16,00	24,00	16,00	24,00	24,00	36,00	39,50	59,25	16,00	24,00	19,00	28,50
La date limite de production se situe avant le 31 décembre 2005	48,00	72,00	48,00	72,00	72,00	108,00	118,50	177,75	48,00	72,00	57,00	85,50

4 Autres types de déclarations

Déclaration	Personne physique		Association et autre groupement de personnes		Société de personnes		Personne morale à but lucratif et fiduciaire ¹		Personne morale sans but lucratif ²		Coopérative	
	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Déclaration de mise à jour courante (déclaration modificative)	Gratuit	20,50	Gratuit	20,50	Gratuit	31,50	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00
Déclaration de mise à jour de correction	Gratuit	20,50	Gratuit	20,50	Gratuit	31,50	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00
Déclaration de radiation	Gratuit	20,50	Gratuit	20,50	Gratuit	31,50	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00
Déclaration de dissolution ou de liquidation			Gratuit	20,50	Gratuit	31,50	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50	Gratuit	24,00
Rapport annuel							84,00	126,00	40,00	60,00		
Reprise d'existence							134,00	201,00	134,00	201,00		

5 Autres tarifs

Type de demande		Tous les assujettis	
		Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Révocation de radiation ou révocation par un tiers		134,00	201,00
Attestation		27,00	40,50
Certification d'un document		39,00	58,50
Demande de recours administratif relative à un changement de nom		660,00	
Demande de recours administratif relative à l'annulation d'une inscription ou du dépôt d'une déclaration ou d'un avis		134,00	
Demande de recours administratif relative à la rectification ou à la suppression d'une information inexacte au registre		134,00	
Copie ou extrait d'un document (par document)		5,00	7,50
Dépôt de tout autre document		50,00	75,00
Regroupement d'informations contenues dans les états de renseignements	Tarifs de base (support numérique et support papier)	134,00	
	Chaque dossier supplémentaire lorsqu'il y a plus de 500 dossiers (support papier uniquement)	0,20	
	Résultat produit ou communiqué sur support papier	32,00	

Demande de service de traitement prioritaire

Pour les demandes transmises au moyen du **service en ligne**, vous devez suivre les étapes en ligne pour obtenir un service de traitement prioritaire. Pour les demandes transmises sur **support papier**, vous devez remplir la page « **Personne à contacter et traitement prioritaire** » du formulaire et la joindre à votre demande. Si le formulaire que vous devez remplir ne contient pas cette page, veuillez joindre une note sur laquelle vous demandez un service de traitement prioritaire. De plus, veuillez inscrire la mention « traitement prioritaire » sur l'enveloppe et joindre le paiement des frais qui s'appliquent au service de traitement prioritaire selon la forme juridique de l'entreprise.

Modes de paiement

Plusieurs modes de paiement s'offrent à vous selon le mode de transmission de votre demande. Vous pouvez payer

- par carte de crédit, si vous utilisez **nos services en ligne**, à moins que vous choisissiez d'imprimer le bordereau de paiement (dans ce cas, vous pourrez opter pour l'un des modes de paiement ci-dessous);
- par chèque ou mandat-poste à l'ordre du Registraire des entreprises, si vous nous envoyez une demande **par la poste** (voyez la note 6 à la page 6);
- en espèces, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit, si vous vous présentez **en personne** à l'un des deux comptoirs de Services Québec offrant les services du Registraire des entreprises, soit les bureaux de Québec et de Montréal.

Tarifs et modalités de paiement

Loi sur les sociétés par actions, Loi sur les compagnies et autres lois

RE-101 (2026-01)

5 de 6

Ces tarifs ne sont pas taxables.

Type de demande		Personne morale à but lucratif		Personne morale sans but lucratif ⁸	
		Régulier (\$)	Prioritaire (\$)	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Réservation de nom (y compris un rapport de recherche de nom)		27,00	40,50	27,00	40,50
Certificat de constitution ou de reconstitution		397,00	595,50		
Certificat de fusion ou de conversion		397,00	595,50		
Certificat de continuation		263,00	394,50		
Demande d'autorisation de se continuer sous le régime d'une loi d'une autre autorité législative que le Québec		263,00	394,50		
Certificat de modification		206,00	309,00		
Demande de correction de statuts (y compris le certificat, s'il y a lieu)		206,00	309,00		
Certificat de refonte		206,00	309,00		
Certificat d'arrangement		206,00	309,00		
Certificat d'annulation de statuts		206,00	309,00		
Avis de liquidation		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
Avis d'arrêt de la liquidation		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
Avis de clôture de la liquidation		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
Certificat de dissolution		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
Constitution par lettres patentes		660,00	990,00	199,00	298,50
Lettres patentes (partie II)		660,00	990,00		
Lettres patentes de fusion		660,00	990,00	263,00	394,50
Lettres patentes supplémentaires		199,00	298,50	67,00	100,50
Lettres patentes de continuation		660,00	990,00	199,00	298,50
Approbation d'un règlement concernant la modification	Administrateurs	Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
	Nom ou siège	199,00	298,50	67,00	100,50
Confirmation d'un règlement modifiant le capital-actions		199,00	298,50		
Approbation d'un règlement concernant la valeur des immeubles		199,00	298,50	134,00	201,00
Déclaration d'intention de liquidation ou de dissolution		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50
Demande de dissolution (y compris l'acte de dissolution)		Gratuit	53,00	Gratuit	20,50 ⁹

Compagnie d'assurance

Type de demande	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Certificat de constitution	660,00	990,00
Certificat de fusion ou de conversion	660,00	990,00
Certificat de continuation	660,00	990,00
Lettres patentes supplémentaires	660,00	990,00

Syndicat professionnel

Type de demande	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Demande de constitution en syndicat professionnel	Gratuit	20,50
Demande de constitution en union, en fédération ou en confédération	Gratuit	20,50
Demande de changement de nom	Gratuit	20,50
Demande de dissolution (y compris l'ordonnance de dissolution)	Gratuit	20,50

Club de chasse et de pêche

Type de demande	Régulier (\$)	Prioritaire (\$)
Constitution d'un club de chasse et de pêche par ordonnance	199,00	298,50

Pour nous joindre

Par téléphone

Heures d'accessibilité des services

Du lundi au vendredi : 8 h 30 – 16 h 30

Région de Québec

418 644-0075

Ailleurs au Canada et aux États-Unis

1 800 644-0075 (sans frais)

Ailleurs dans le monde

1 418 644-0075 (des frais s'appliquent)

Téléimprimeur (AST) pour les personnes sourdes ou muettes : 1 800 361-9596

En personne

Québec

Heures d'accessibilité des services

Du lundi au vendredi

Adresse

1020, route de l'Église, 4^e étage, Québec (Québec)

Montréal

Heures d'accessibilité des services

Du lundi au vendredi

Adresse

2050, rue De Bleury, RC 10 (station Place-des-Arts)
Montréal (Québec)

Par la poste

Immatriculation et modification au registre

Registraire des entreprises

Services Québec

Immatriculation et modification au registre

C. P. 1364, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 9B3

Constitution des personnes morales

Registraire des entreprises

Services Québec

Constitution des personnes morales

C. P. 1153, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 7C3

Notes

1. Les tarifs et les modalités de paiement relatifs aux fiducies s'appliquent **uniquement** aux fiducies exploitant une entreprise à caractère commercial et sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014. Notez que les tarifs relatifs à la production d'une déclaration initiale ne s'appliquent pas aux fiducies, puisqu'elles n'ont pas à produire de telle déclaration.
2. Les tarifs qui s'appliquent aux syndicats de copropriété sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux personnes morales sans but lucratif. Toutefois, les tarifs relatifs à la production d'une déclaration initiale ne s'appliquent pas aux syndicats de copropriété, puisqu'ils n'ont pas à produire de telle déclaration.
3. Ce tarif ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif constitués au Québec. Ces organismes doivent plutôt payer le tarif qui figure à la page 5, à la ligne « Constitution par lettres patentes », dans la colonne « Personne morale sans but lucratif ».
4. Le délai accordé pour produire la déclaration initiale est de 60 jours suivant la date de l'immatriculation.
5. Les droits annuels d'immatriculation ne sont pas exigés l'année suivant celle de l'immatriculation, sauf s'il s'agit d'une immatriculation à la suite d'une radiation. Certains types d'entreprises doivent payer leurs droits annuels d'immatriculation au moment de produire leur déclaration de revenus. Ces droits doivent être payés au ministre du Revenu du Québec au plus tard à la date d'échéance de paiement du solde d'impôt pour l'année d'imposition visée.
6. Exemple : Solde impayé de 98 \$ pendant 6 mois = $[(98,00 \$ \times 5 \%) + (98,00 \$ \times 6 \%)] = 10,78 \$$. La somme à payer sera donc de 108,78 \$ (98,00 \$ + 10,78 \$).
7. Le délai accordé à une entreprise pour produire sa déclaration de mise à jour annuelle varie selon le type d'entreprise. Pour connaître la période de production de la déclaration, consultez le document *Production de votre déclaration de mise à jour annuelle*, transmis par le Registraire des entreprises chaque année. Vous pouvez aussi consulter le site Internet Quebec.ca.
8. Les corporations religieuses sont considérées comme des personnes morales sans but lucratif.
9. Le tarif relatif au service de traitement prioritaire qui s'applique à une coopérative est de 24,00 \$.